

# Procès-verbal

## Conseil Municipal 9 avril 2015

Date de convocation : 02/04/2015

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : BLANGUERIN Jean-Claude, Maire – AZEVEDO JEUNESSE Judith, 2<sup>ème</sup> adjoint – WEBER Jean-Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint – ACHOURI Jean-Marc, 4<sup>ème</sup> adjoint – ZANARDO Marie, 5<sup>ème</sup> adjoint, SERPAGGI Séverine, 6<sup>ème</sup> adjoint – INVERNIZZI Patricia - BEUDIN Patrick, PAULIN Stéphanie, HENRION Bernard, LOCATELLI Marie-Paule, SABATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, COLLIGNON Daniel, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, DE OLIVEIRA Ana, ROUGEAUX Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine (20)

Absents excusés : DEL-BEN Camille pouvoir à HENRION Bernard, DUPRAT Serge pouvoir à WEBER Jean-Pierre, PROENCA José pouvoir à ACHOURI Jean-Marc (3), RICHY Olivier 1<sup>er</sup> adjoint, BOUGAIN Valérie, LATRECHE Mounir (6)

Absents : DA SILVA Jean-Marc (1)

Bernard HENRION a été élu secrétaire.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal du décès de la mère de Mme BOUGAIN Valérie et présente les condoléances des conseillers à sa collègue et ses proches.

En début de séance Monsieur DANLOY Jean-Paul exige que le Directeur Général des Services quitte la table du conseil municipal.

Les élus de la majorité s'offusquent et reprochent à M. DANLOY de ne jamais avoir fait cette demande à l'ancien Directeur Général des Services lorsqu'il était en poste.

Il s'interroge également sur la présence de deux agents administratifs et espère qu'ils sont là bénévolement. Ces deux agents sont présents à la demande de M. le Maire pour faire signer les différents documents budgétaires après leurs votes.

Mme AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, lui explique que c'est l'occasion de présenter les nouveaux agents à l'ensemble des élus du Conseil Municipal et que leur présence est justifiée.

Concernant la délibération de l'embauche d'un contrat aidé, M. DANLOY explique qu'il n'a rien contre la salariée qui a été embauchée sur ce poste mais surtout concernant la procédure d'embauche qu'il estime illégale.

M. DANLOY demande pourquoi le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2015 n'a pas été transmis dans les 15 jours.

Mme AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, rappelle qu'au sein de l'article 26 du règlement intérieur du Conseil Municipal, aucune date n'impose la transmission de celui-ci, et qui est tenu à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté par 2 voix contre, 3 abstentions et 18 voix pour.

**OBJET** : Approbation du compte de gestion 2014 – Budget service des eaux

M. le Maire donne la parole à Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, qui présente le compte de gestion 2014 pour le budget service des eaux.

M. DANLOY demande des détails concernant les articles budgétaires.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

	<b>résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013</b>	<b>part affectée à l'investissement exercice 2014</b>	<b>résultat de l'exercice 2014</b>	<b>résultat de clôture de l'exercice 2014</b>
<b>Investis<sup>t</sup></b>	-47 663,77 €	0,00 €	62 447,51 €	14 783,74 €
<b>Fonction<sup>t</sup></b>	88 546,10 €	47 700,00 €	18 426,71 €	59 272,81 €
<b>TOTAL</b>	40 882,33 €	47 700,00 €	80 874,22 €	74 056,55 €

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Adopté par :  
0 voix contre  
4 abstentions  
19 voix pour

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET**: Approbation du compte administratif 2014 - Budget Service des eaux

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2014 pour le budget service des eaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Jean-Claude BLANGUERIN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme AZEVEDO-JEUNESSE pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2015,

APPROUVE le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	3 874,39	66 321,90	22 035,07	40 461,78
Solde d'exécution de l'exercice	62 447,51		18 426,71	
Reports de l'exercice 2013	47 663,77 (déficit)			40 846,1 (excédent)

	Dépenses	Recettes
TOTAL réalisation + reports	73 573,23	147 629,78
Solde d'exécution	74 056,55	

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser en 2015	0	0	0	0
Total des restes à réaliser à reporter en 2015	0		0	

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RESULTAT CUMULE de clôture de l'exercice 2014	51 538,16	66 321,90	22 035,07	81 307,88
Solde d'exécution	14 783,74		59 272,81	

TOTAL d'exécution : 74 056, 55 €

Sur 2014, le compte administratif du service de distribution de l'eau potable, toutes sections confondues, présente un résultat en excédent de : 74 056,55 €

Approuvé par :  
0 voix contre

5 abstentions

17 voix pour

CONSTATE que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET :** affectation des résultats – Budget Service des Eaux

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, propose l'affectation des résultats pour le budget service des eaux de la façon suivante :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	part affectée à l'investissement exercice 2014	résultat de l'exercice 2014	résultat de clôture de l'exercice 2014
Investis <sup>t</sup>	-47 663,77 €	0,00 €	62 447,51 €	14 783,74 €
Fonction <sup>t</sup>	88 546,10 €	47 700,00 €	18 426,71 €	59 272,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 882,33 €</b>	<b>47 700,00 €</b>	<b>80 874,22 €</b>	<b>74 056,55 €</b>

DECIDE par

0 voix contre

5 abstentions

18 voix pour

D'affecter au budget 2015, le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Affectation du résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2014 de + **14 783.74 €** en recettes d'investissement du Budget primitif 2015 (article 001).

Affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014 de + **59 272.81 €** en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2015 (article 002).

**OBJET** : Vote du budget primitif année 2015 – Budget Service des eaux

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, présente le budget primitif du service des eaux 2015 de la façon suivante :

Dépenses - Exploitation		Recettes - Exploitation	
011 Charges à caractère général	3 000,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	59 272,81 €
66 Charges financières	4 300,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations de service	43 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	18 077,09 €		
023 Virement de la section d'investissement	76 895,72 €		
<b>TOTAL</b>	<b>102 272,81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>102 272,81 €</b>
Dépenses - Investissement		Recettes - Investissement	
16 Remboursements d'emprunts et dettes	4 900,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	76 895,72 €
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	18 077,09 €
21 Immobilisations corporelles	94 856,55 €	001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	14 783,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 756,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 756,55 €</b>

Adopté par :

0 voix contre

5 abstentions

18 voix pour

**OBJET** : Approbation du compte de gestion 2014 – Budget principal

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, présente compte de gestion 2014 relatif à la Ville qui est le suivant :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	part affectée à l'investissement exercice 2014	résultat de l'exercice 2014	résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investis<sup>t</sup></b>	628 023,55 €	0,00 €	-137 873,32 €	490 150,23 €
<b>Fonction<sup>t</sup></b>	573 578,21 €	0,00 €	517 020,00 €	1 090 598,21 €
<b>TOTAL</b>	1 201 601,76 €	0,00 €	379 146,68 €	1 580 748,44 €

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Adopté par :

0 voix contre

5 abstentions

18 voix pour

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET** : Approbation du compte administratif 2014 - Budget principal

Le Conseil Municipal,

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, présente compte administratif 2014 relatif à la Ville qui est le suivant :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	636 757,13	498 883,81	2 507 741,55	3 024 761,55
Solde d'exécution de l'exercice	-137 873,32		517 020,00	
Reports de l'exercice 2013		628 023,55		573 578,21

	Dépenses	Recettes
TOTAL réalisation + reports	3 144 498,68	4 725 247,12
Solde d'exécution	1 580 748,44	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser en 2015	0	0	0	0
Total des restes à réaliser à reporter en 2015	0		0	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RESULTAT CUMULE de clôture de l'exercice 2014	636 757,13	1 126 907,36	2 507 741,55	3 598 339,76
Solde d'exécution	490 150,23		1 090 598,21	

TOTAL D'EXECUTION : 1 580 748,44 €

M. PRONESTI pose des questions sur le poste énergie.

Mme AZEVEDO-JEUNESSE explique que la Commune est en train de réaliser une étude interne sur les économies possibles en 2016.

Approuvé par :

0 voix contre

5 abstentions

17 voix pour

**OBJET** : Affectation des résultats – Budget principal

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, propose l'affectation du résultat de la manière suivante :

Affectation du résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2014 de + **490 150, 23€** en recettes d'investissement au Budget primitif 2015 (article 001).

Affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014 de + **1 090 598,21€** en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2015 (article 002).

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	part affectée à l'investissement exercice 2014	résultat de l'exercice 2014	résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investis<sup>t</sup></b>	628 023,55 €	0,00 €	-137 873,32 €	490 150,23 €
<b>Fonction<sup>t</sup></b>	573 578,21 €	0,00 €	517 020,00 €	1 090 598,21 €
<b>TOTAL</b>	1 201 601,76 €	0,00 €	379 146,68 €	1 580 748,44 €

M. PRONESTI fait remarquer l'excédent important et il demande des explications sur celui-ci. Il pose



la question sur les baisses d'impôts.

Réponse lui est faite que dans un premier temps nous souhaitons stabiliser la situation et faire les investissements et dépenses dont la commune a besoin, avant d'envisager une baisse possible.

Adopté par :  
0 voix contre  
5 abstentions  
18 voix pour

**OBJET :** Vote du budget primitif année 2015 – Budget principal

Mme AZEVEDO-JEUNESSE présente à l'assemblée, le budget primitif de la Ville pour l'année 2015 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014 1 090 598,21 €

Dépenses - Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 111 100,00 €
012 Charges de personnel	1 047 950,00 €
014 Reversement sur FNGIR	257 949,00 €
65 Autres charges de gestion courante	352 900,00 €
66 Charges financières	12 169,56 €
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	477 622,17 €
023 Virement de la section d'investissement	700 106,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 962 797,21 €</b>
Dépenses - Investissement	
16 Remboursements d'emprunts et dettes	37 000,00 €
Cautions	6 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	301 744,00 €
23 Immobilisations en cours	1 458 134,88 €
Restes à réaliser	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 817 878,88 €</b>

Recettes - Fonctionnement	
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excedent)	1 090 598,21 €
70 Produits des services	199 760,00 €
73 Impôts et taxes	1 295 495,00 €
74 Dotations et participations	1 105 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	245 000,00 €
76 Produits financiers	0,00 €
77 Produits exceptionnels	8 944,00 €
13 Atténuations de charges	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 962 797,21 €</b>
Recettes - Investissement	
10222 FCTVA	150 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	700 106,48 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	477 622,17 €
Restes à recouvrer	0,00 €
Subventions	0,00 €
Emprunt	0,00 €
Cession de Terrain	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 817 878,88 €</b>

Jean-Paul DANLOY a posé une question sur les recettes, en particulier les dotations.

Madame AZEVEDO-JEUNESSE lui répond que, par prudence budgétaire et compte-tenu des informations non transmises à la date de la dernière commission des finances, certaines dotations n'ont pas été inscrites.

M. DANLOY interpelle l'adjointe aux finances sur la non-transmission du détail de certaines recettes et dépenses.

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, lui rappelle que l'ensemble des éléments lui ont été transmis par e-mail la semaine précédant le Conseil et que tous le détail des articles a été communiqué lors de la Commission des Finances.

Mme DE OLIVEIRA précise que les réponses qui lui ont été apportées ne l'ont pas convaincue.

Adopté par :  
5 voix contre  
0 abstentions  
18 voix pour

Adopté par :  
2 voix contre  
0 abstention  
21 voix pour

**OBJET** : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Madame AZEVEDO-JEUNESSE propose au Conseil de se prononcer sur les taux à appliquer à chacune des taxes directes locales afin d'équilibrer le budget et propose de ne pas modifier le taux des quatre taxes.

Madame AZEVEDO-JEUNESSE propose de fixer à :

- Taxe d'habitation: 17,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 11,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 25,78 %
- Cotisation foncière des entreprises: 17,15 %,

M. DANLOY demande la transmission des ratios obligatoires.

Madame AZEVEDO-JEUNESSE, adjointe aux finances, l'informe que ceux-ci figurent sur le Budget Primitif 2015 qu'il a voté et signé précédemment.

Adopté par :  
2 voix contre  
0 abstention  
21 voix pour

**OBJET** : Subventions – Année 2015

Monsieur ACHOURI, adjoint aux sports et aux associations, présente les subventions aux associations pour l'année 2015 telles que suit, et explique le travail mené depuis quelques mois par la commission.

	<b>2015</b>
ADMR	200
AEIM	400
Amicale des donneurs de sang	100
AREMIG recherche étude maladie	200
ARPA	12000
Association française contre la myopathie	120
Association aide aux personnes âgées du Pays Haut	250
Association des paralysés de France	300
Association Lorraine des greffés	200
Basket	8000
Combattants et prisonniers de guerre	700
Comité des fêtes Heumont	4600
Comité des fêtes Rehon centre	4600
Croix Rouge	500
Donneurs de voix	150
Fête du sport récré actifs	1000
FNACA	100
FNATH	150
GIPH	150
HANDBALL	6500

KARATE	1500
La boule d'argent	850
Les ailes de REHON	200
Les Bergeronnettes	4000
Médecins du monde	150
Orphelinat des polices de France	100
Radio ARIA	150
Reh'ondes responsables	200
Société française Croix Bleue	100
USR Cyclo	1070
USR Foot	20800
USR Judo	5000
Vaincre la mucoviscidose	200
Krav maga	500
Ass ADDOTH – don d'organes	0
Bénévoles temps partagé	200
CFDT Retraités	0
Fédération FRCE médailles de sport	100
Grand Longwy – Water polo	100
Longo vénitienne	0
Marathon des sables	
Résistance déportation	0
Tommy pantoufle	200
Un sourire un handicap	0

**TOTAL :75 640€**

M. PRONESTI propose que les avantages en nature soient intégrés au vote des subventions.

M. DANLOY rappelle que concernant les associations, les personnes ayant des responsabilités au sein de celles-ci ne doivent pas prendre au vote.

Adopté Par  
4 voix contre  
1 abstention  
13 voix pour

Ne participent pas au vote :

ACHOURI Jean-Marc et PROENCA José par pouvoir, BEUDIN Patrick, GILSON Fabienne, WEBER Jean-Pierre (5)

FIXE les différentes subventions accordées aux associations comme suit pour l'année 2015:

**OBJET** : subvention exceptionnelle – combattants et prisonniers de guerre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association des combattants et prisonniers de guerre qui sollicite une aide financière de la commune leur permettant une acquisition de nouveaux drapeaux.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

Adopté à l'unanimité

**OBJET** : demande de subvention exceptionnelle – RUN FOR FFL

Monsieur ACHOURI, adjoint aux sports et aux associations, présente la demande de partenariat entre la ville de Rehon et l'association RUN FOR FFL pour la participation au 30<sup>ème</sup> marathon des sables qui se déroulera du 3 au 13 avril 2015 dans le désert du Sahara marocain.

L'équipe se constitue de 4 coureurs à pieds, originaires, domiciliés ou ayant exercée une activité professionnelle sur Longwy ou le Pays-Haut et même à Rehon. Ce partenariat permettra de partager après l'évènement avec des élèves de la commune la notion de projet humanitaire et de goût de l'effort pour arriver à un but.

Le marathon des sables est depuis sa création en 1986 une épreuve individuelle ou par équipe, de course à pied, en autosuffisance alimentaire ; elle se déroule sur 240 km à parcourir en 7 jours dans le désert du Sahara. Au-delà de l'aventure humaine, l'équipe court pour apporter des fonds à une association , la fondation follereau Luxembourg, l'association pour l'aide au développement et pour

arrêter les maladies infantiles graves dans différents pays d'Afrique, association dont le siège se situe 151 avenue du 10 Septembre – Luxembourg ;

Adopté à l'unanimité,

**Objet :** Transformation de poste – Adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps complet

Madame SERPAGGI, Adjointe aux affaires scolaires, explique au Conseil Municipal que le service en charge de la garderie, du périscolaire, de vacances lors des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), et des Temps d'activités Périscolaires (TAP), connaît une forte augmentation des charges de travail.

Afin de permettre d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des enfants durant le temps de la garderie, du périscolaire, de vacances lors des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), et des Temps d'activités Périscolaires (TAP), il est proposé, de transformer l'emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe créé sur la base de 17 h 30 hebdomadaires à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Délibéré à l'unanimité,

**OBJET :** Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame SERPAGGI, Adjointe aux affaires scolaires, explique au Conseil Municipal qu'afin de permettre d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des enfants durant le temps de vacances lors des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), et des Temps d'activités Périscolaires (TAP), périscolaire, il est proposé de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Mme DE OLIVEIRA demande une estimation financière concernant cette délibération.

Madame SERPAGGI, Adjointe aux affaires scolaires, explique que ces embauches sont faites ponctuellement et selon les besoins de services. Cela permet également de rémunérer convenablement les animateurs qui, aujourd'hui, touchent des sommes dérisoires. Enfin, cette délibération permet aux services de recruter du personnel qualifié (BAFA, BAFD...).

M. DANLOY demande un bilan financier des Temps d'activités Périscolaires (TAP).

0 voix contre  
4 abstentions  
19 voix pour

M. le Maire répond aux questions écrites de M. DANLOY.

M. DANLOY et M. PRONESTI interviennent alors concernant le dossier administratif d'un agent et font lecture du courrier qui leur a été adressé par celui-ci.

M. le Maire relate les manquements administratifs : non transmission des feuilles de notation pour 2014 aux agents et au Centre de Gestion, formations non mises en place, pas d'évaluation durant la stagiérisation, etc...

M. DANLOY intervient et précise que l'administration actuelle est incompétente.

Mme AZEVEDO-JEUNESSE répond à Monsieur DANLOY que l'ancienne équipe a accumulé un retard de six mois d'arriérés de factures, ainsi que de nombreuses erreurs qui engendrent aujourd'hui des dysfonctionnements importants et qui seront présentées prochainement.

